

2.5 Lieu exact de départ et d'arrivée :

• PARCOURS 1

- Départ : Ville sur Auzon 100 m après l'intersection D942/ Chemin du Clos de Gache.
- Arrivée : Monnieux 200 m avant l'intersection de la rue de la Bourgade.

• PARCOURS 2

- Départ : 800m avant les 7 virages.
- Arrivée : Dernière épingle avant les chalets.

2.6 Responsable Sécurité :

- M. BRUNO DE LONGUEVERGNE
- Portable : 06.98.80.27.09

2.7 S'agit-il d'une première édition :

- NON

3. PARCOURS

3.1 Voie(s) empruntée(s) :

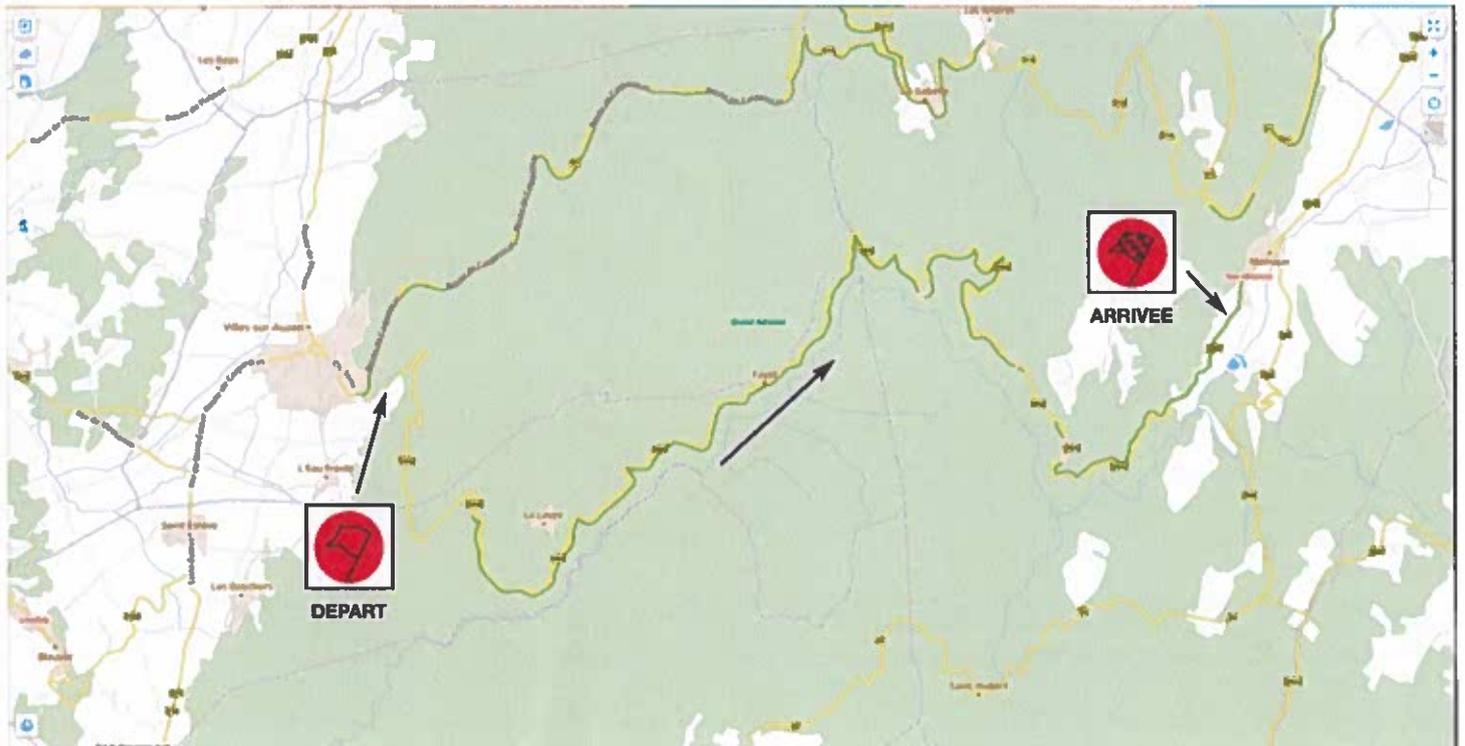
Selon la définition d'un parcours : Itinéraire non fermé, allant d'un point de départ à un point d'arrivée distinct empruntant des voies non ouvertes ou temporairement fermées à la circulation publique et sur lequel le départ est donné individuellement aux participants. (Art. 331-21 (3°) du code du sport).

• PARCOURS 1

3.2 Communes(s) concernée(s) :

- Ville sur Auzon (84570) - Monnieux (84390) - Blauvac (84570)

3.3 Itinéraire :



- Voir détails en annexe (10.1 Cartes et Plans)

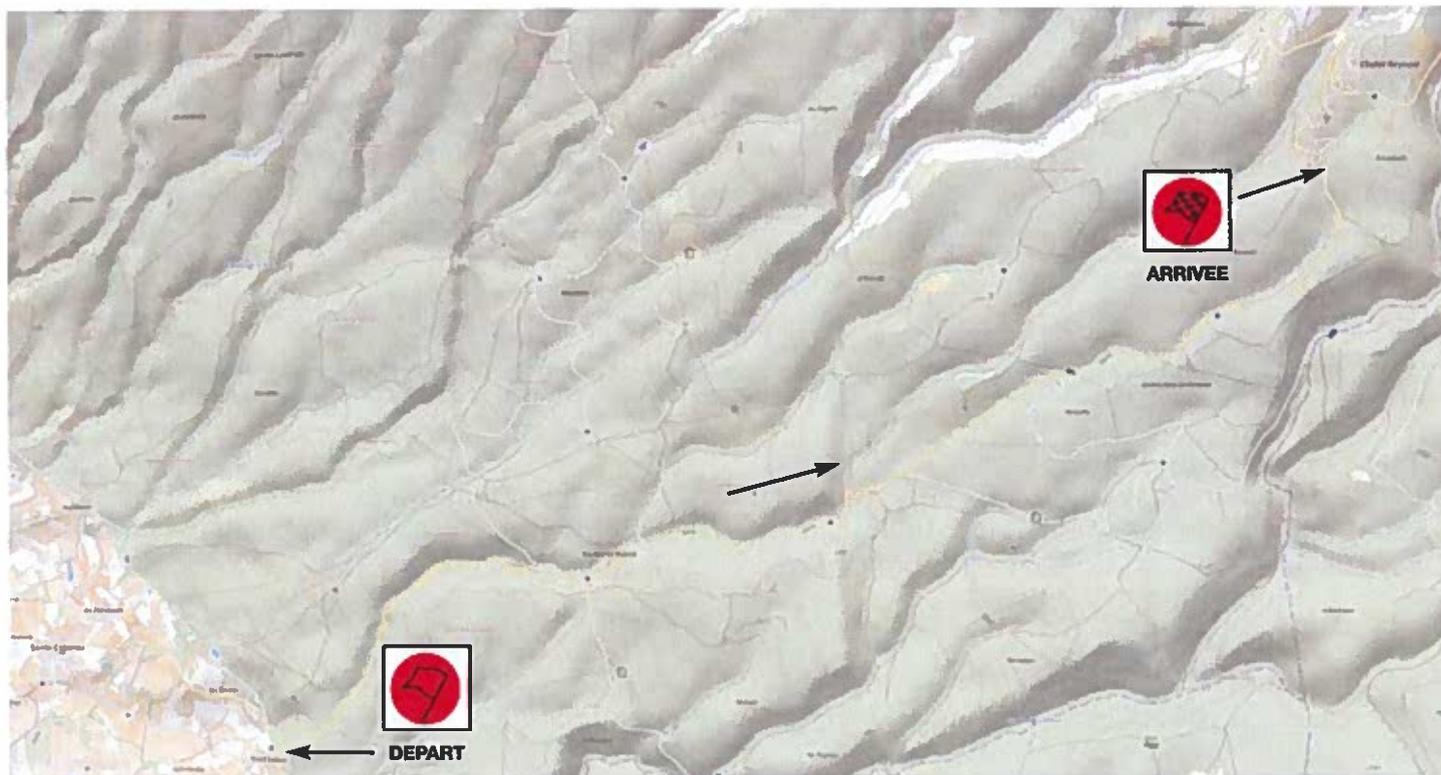
• **PARCOURS 2**

3.2 Communes(s) concernée(s) :

- Bédoin (84410)

3.3 Itinéraire :

- Voir détails en annexe (10.1 Cartes et Plans)



4. REGLEMENT ET ORGANISATION DE LA MANIFESTATION

4.1 Caractéristiques de la manifestation

- Cette édition du "VENTOUX SUPERCAR" se déroule sur la D942 (23 kms des Gorges de La Nesque jusqu'à l'entrée de Monnieux), et sur la D164 (les 9 kms de l'épingle de le Reynarde jusqu'au Chalet Reynard).
- La journée se compose de 3 passages le matin sur la D942 et 4 passages l'après midi sur la D977.

4.2 Nombre maximum de participants autorisés : 40

4.3 Types de véhicules utilisés par les participants :

- Voitures de série, conformes au code de la route.

4.4 Rythme des départs :

- 1 voiture toutes les minutes

4.5 Chronométrage : **SANS**

- **Non - Cette manifestation ne présente aucune notion de performance et ne fait référence à aucune compétition.**

4.6 Programme de la journée :

- 07h00 - accueil des participants
- 08h00 - départ du roulage (D942) • **PARCOURS 1**
- 12h00 - fin du roulage (D942)
- 12h00/14h00 - pause déjeuner
- 14h00 - départ du roulage (D974) • **PARCOURS 2**
- 18h00 - fin du roulage (D974)

4.7 Principe des passages :

- Un commissaire dédié à la sécurité est chargé de contrôler que chaque conducteur et son passagé est bien attaché, avant que la voiture se présente sur la ligne de départ.
- Sur la ligne de départ la voiture reste en attente, de l'ordre du responsable des départs, avant de pouvoir s'élancer. Le rythme des départs est d'une voiture par minute.
- Une fois la ligne d'arrivée franchie en fin de parcours, la voiture ralentit sa vitesse et va se placer en parc d'arrivée sur la zone prévue à cet effet.
- A la fin de chaque passage, les voitures stockées en parc d'arrivée attendent l'ordre du responsable des départs pour rejoindre le parc de départ en convoi derrière un véhicule d'organisation.

4.8 Nombre de véhicules d'organisation : • 5

5. PROTECTION DU PUBLIC ET DES PARTICIPANTS

5.1 Public – Spectateurs :

- **Aucune communication n'est effectuée pour faire appel au public. Le seul public potentiel sont les accompagnants des participants.**
- **Aucun public n'est autorisé à stationner le long du parcours.**
- Mise en place d'un panneautage d'information.
- Le parcours est interdit au public.

